

François ASENSI

Député de Seine-Saint-Denis

Membre de la commission des Affaires étrangères

Vice-président du groupe France-Palestine

Le 29 décembre 2016,

Monsieur le Président de la République,

La situation au Proche-Orient se trouve aujourd'hui plus que jamais à un tournant historique. La France conserve une responsabilité majeure pour créer les conditions d'une paix juste et durable entre les Israéliens et les Palestiniens, deux peuples que tout rapproche : une histoire mêlée, une culture partagée, une même terre, et surtout une même soif de liberté.

Le statu quo perdurant depuis de trop longues années conduit au désespoir l'ensemble de la région, et singulièrement le peuple palestinien, qui malgré les terribles souffrances endurées, a su rester un peuple pacifique. Chaque jour qui passe, avec le renforcement de la colonisation, des privations, des humiliations et des violences, fait le jeu des extrémistes et des fauteurs de guerre. Sans une action résolue, les prochains mois s'annoncent funeste pour la paix, avec une position de l'administration Trump clairement déséquilibrée en faveur du Premier ministre Benyamin Netanyahu et l'absence de partenaires pour une relance des négociations.

L'heure est à une action diplomatique claire et volontariste. C'est le sens de l'effort diplomatique inédit initié par le Président Barack Obama et son secrétaire d'Etat John Kerry au cours des dernières semaines.

Le 23 décembre dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité une résolution dénonçant sans ambages la poursuite de la colonisation israélienne, illégale au regard du droit international et sapant la possibilité de création d'un Etat palestinien viable. Ce vote est un fait sans précédent, permis par le soutien des grandes puissances, parmi lesquelles naturellement la France, mais également par le refus des Etats-Unis d'user de leur droit de veto. Une première depuis 1979.

Dans son programme global pour la paix au Proche-Orient exposé cette semaine, le secrétaire d'Etat américain John Kerry a exposé plus clairement que jamais le soutien américain à une solution à deux Etats, l'un israélien, l'autre palestinien, vivant côte à côte dans le respect et la reconnaissance

mutuelle, dans le cadre des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'Etat de Palestine.

Comme les Etats-Unis d'Amérique ont su le dire à leurs partenaires et alliés israéliens, cette solution est la seule garantie sur le long terme de la sécurité d'Israël, à laquelle je suis comme vous profondément attaché.

Les positions adoptées par l'administration américaine constituent bien plus qu'une avancée diplomatique majeure ; il s'agit d'un appel moral, d'un cri du cœur, pour refuser le scénario du pire sur cette emblématique terre du Proche-Orient, berceau de tant de civilisations.

A quelques semaines de la fin de son mandat, conscient des menaces que fait peser l'administration Trump sur le processus de paix, le Président Obama a choisi de se hisser à la hauteur de sa responsabilité personnelle devant l'Histoire. Face à ce tournant positif de la position américaine, il serait inconcevable que la France n'accomplisse pas à son tour une étape décisive pour le droit du peuple palestinien à disposer de son propre Etat.

Cette reconnaissance de l'Etat de Palestine est une volonté largement partagée par notre pays et au-delà de nos frontières. Après la reconnaissance du Vatican récemment et des Etats européens tels que la Suède, l'Islande, le Portugal, ce sont désormais 137 Etats dans le monde qui ont procédé à cette reconnaissance. De nombreuses voix pacifistes en Israël plaident depuis de nombreuses années pour cette issue.

En France, cette application du droit international rencontre également un fort écho et un assentiment partagé, bien au-delà des clivages politiques. Dès 2011, une résolution portant reconnaissance de l'Etat de Palestine a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale par dix parlementaires de toutes les sensibilités, dont je faisais partie au nom du groupe Front de gauche et communistes. Puis les 2 et 11 décembre 2014, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté une résolution invitant « le Gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine en vue d'obtenir un règlement définitif du conflit ». Cette initiative parlementaire répondait au souhait exprimé par mon groupe politique que cette question soit portée à l'ordre du jour du Parlement, et nous nous étions pleinement félicité que cette demande soit entendue par la majorité.

Lors de ce vote, le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius s'était prononcé en faveur de cette reconnaissance en cas de nouvel échec d'une ultime tentative de relance des négociations. Un engagement que l'on imagine mal qu'il fût pris en dehors de votre accord.

Alors que nous venons de célébrer les deux ans de l'adoption de cette résolution parlementaire restée lettre morte, il est plus que temps que la volonté clairement exprimée par les représentants du peuple français soit respectée.

Pour avoir siégé de nombreuses années sur les mêmes bancs de l'hémicycle, je sais que c'est une question qui vous tient personnellement à cœur, puisque vous aviez déposé en septembre 2011 la résolution 3779 portant reconnaissance de l'Etat palestinien. Un engagement que vous avez choisi de faire figurer dans votre programme présidentiel, convaincu de l'importance de la résolution de ce conflit pour la stabilité du monde.

Cette reconnaissance de l'Etat de Palestine n'est nullement un acte contre un peuple ou une prise de position pour un camp. C'est un acte en faveur de la paix et du droit qui s'inscrit dans le droit fil de l'entrée de la Palestine à l'Unesco, puis à l'ONU comme membre observateur, que la France, notamment sous votre autorité, a soutenu.

Monsieur le Président, il vous reste quelques mois pour accomplir un acte d'une portée historique considérable et qui remettra la France au cœur du concert des Nations. Saisissez, vous aussi, cette opportunité pour procéder à la reconnaissance de l'Etat de Palestine. Hissez la France à la hauteur de son Histoire et de son soutien au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.



François ASENSI

Député de Seine-Saint-Denis

Membre de la commission des Affaires étrangères

Vice-président du groupe France-Palestine